



Plan d'action 2019-2020 du Comité populaire

Adopté lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2019

1. LOGEMENT

1.1 Que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste poursuive son travail d'information sur les droits des locataires, entre autre, en menant une campagne sur les hausses de loyer dans une résidence de personnes âgées du quartier. Qu'il s'oppose également à la perte de logements locatifs dans le quartier (conversion en condos, hôtellerie illégale, etc.) et qu'il pousse pour la création de nouveaux logements sociaux.

1.2 Que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste poursuive son implication active au FRAPRU (Front d'action populaire en réaménagement urbain) et qu'il maintienne la pression pour réclamer l'amélioration et la bonification du programme de développement de logement social (actuellement AccèsLogis).

1.3 Que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste continue ses pressions auprès du gouvernement fédéral, notamment au cours de la campagne électorale, pour préserver les logements sociaux existants et en financer de nouveaux, dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement.

1.4 Que le Comité populaire fasse campagne pour que la Ville force les promoteurs à intégrer les techniques de construction écologiques dans leurs projets, ainsi qu'un pourcentage obligatoire d'inclusion de logements sociaux (par exemple, le terrain de l'ancien Patro, etc.)

1.5 Que le Comité populaire continue de dénoncer les effets néfastes de l'hôtellerie illégale de type Airbnb dans le quartier.

1.6 Que le Comité populaire reste vigilant face au projet-pilote de registre centralisé pour le logement social et qu'il informe ses membres de ses observations et critiques.

1.7 Que le Comité populaire s'intéresse à la situation financière et la vie démocratique du parc de logement social actuel du quartier. Que le Comité offre du soutien pour répondre aux besoins des coopératives.

2. AMÉNAGEMENT URBAIN

2.1 Que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste poursuive ses démarches afin de combattre les effets négatifs de la présence accrue de l'automobile dans le quartier et qu'il poursuive sa campagne pour limiter la vitesse dans le Faubourg à 30 km/h.

2.2 Que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste profite de toutes les occasions de

travaux majeurs dans les rues du quartier pour mettre de l'avant de nouveaux projets de rues partagées comme, par exemple, pour les rues Sainte-Madeleine et Saint-Augustin.

Qu'il poursuive les démarches pour la réalisation d'une phase II du projet pilote de rue partagée sur les rues des Zouaves, du Marché-Berthelot et de la Chevrotière. Que le Comité continue d'intervenir sur les autres améliorations à apporter au premier projet de rue partagée sur Sainte-Claire.

2.3 Que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste continue d'identifier les enjeux de sécurité et d'efficacité pour les piétons et piétonnes, ainsi que pour les cyclistes, et qu'il fasse les pressions et les représentations nécessaires en lien avec ces enjeux (véloboulevard, etc.)

2.4 Que le Comité populaire demande certains aménagements pour le parc Richelieu (table de pique-nique et verdissement entre autres).

2.5 Que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste continue de mettre de l'avant un projet alliant logement et aménagement pour le site du Patro Saint-Vincent-de-Paul, entre autre par la déclaration d'appuis.

2.6 Que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste priorise le verdissement et l'agriculture urbaine dans son quartier à la place de l'automobile.

3. AUTRES DROITS SOCIAUX

3.1 Que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste continue d'appuyer les causes et les luttes de ses allié-e-s (Centre famille Haute-Ville, RÉPAC, ADDS, ROSE du Nord, BAIL, groupes en itinérance, CPE coop Saint-Jean-Baptiste, Entraide du Faubourg, Maison des jeunes, AmiEs de la Terre de Québec, etc.) et des autres mouvements sociaux.

3.2 Que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste organise une activité non-mixte autour du 8 mars sur les enjeux féministes du quartier. Qu'il organise aussi un atelier d'auto-défense féministe en cours d'année.

3.3 Que le Comité populaire affirme que la crise écologique et les inégalités sociales font les mêmes victimes et partagent les mêmes causes. Que le Comité populaire affirme que les personnes défavorisés sont les plus touchées par les dérèglements climatiques. Que le Comité populaire mette de l'avant les liens entre la crise écologique et les inégalités sociales.

En ce sens, que le Comité populaire participe au mouvement de grève mondial du 27 septembre prochain et qu'il mobilise ses membres pour cette journée. Que le Comité populaire participe à d'autres actions liées à ces enjeux en cours d'année.

3.4 Que le Comité populaire appuie et mobilise ses membres, dans la mesure de ses moyens, sur les luttes antiracistes, antifascistes et décoloniales dans le quartier, et plus

largement dans la région de Québec et même ailleurs. Qu'il effectue les liaisons nécessaires avec d'autres groupes, collectifs ou allié-e-s sur la question.

Que le Comité populaire fasse circuler les informations à ses membres concernant le salon du livre des Premières nations.

3.5 Que le Comité populaire, dans un souci de représentation médiatique dans la région, donne un appui moral au journal *Le Soleil*. Que, par la même occasion, il reprenne un abonnement au journal afin de concrétiser cet appui.

4. SOUTIEN AUX INITIATIVES COMMUNAUTAIRES

4.1 Que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste poursuive l'accompagnement du comité pour implanter un projet de jardin collectif ou communautaire dans le quartier.

4.2 Que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste fasse une transition de la gestion de son site de compostage communautaire au parc Richelieu à l'organisme Craque-Bitume.

4.3 Que le Comité populaire poursuive l'animation du Vestiaire du Faubourg.

4.4 Que le Comité populaire poursuive son projet d'université populaire (upop).

4.5 Que le Comité populaire continue son appui à l'école Saint-Jean-Baptiste en participant, le cas échéant, comme membre de la communauté au Conseil d'établissement.

5. INFORMATION ET SENSIBILISATION

5.1 Que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste continue de publier *l'Infobourg*, journal qui continuera d'être sous la responsabilité d'un comité de rédaction.

5.2 Que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste tienne des kiosques d'information, selon les demandes.

6. VIE ASSOCIATIVE

6.1 Que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste organise des activités sociales, communautaires ou sportives ponctuelles. Que le comité crée un comité pour établir le plan de match et l'organisation.

6.2 Que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste publie un bulletin de liaison mensuel.

6.3 Que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste organise des temps de formations sur nos pratiques et sur des enjeux particuliers tout au long de l'année.

6.4 Que les comités de travail pour l'année 2019-2020 soient :

- Comité Luttés sociales
- Comité Aménagement urbain

- Comité Infobourg
- Comité Airbnb
- Comité Upop
- Comité Vestiaire du Faubourg
- Comité Jardin populaire du Faubourg
- Comité Logement
- Comité Activités

6.5 Que le Comité populaire continue de porter une attention particulière à sa campagne de membership.